

**DELIBERATION N°8/2023**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

Date de convocation :  
27 janvier 2023

Date d'affichage de la  
convocation : 27 janvier  
2023

Nombre de Membres :  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 26

Délibération publiée le  
17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.

Etaients présents :

Mesdames : Marie-Claude BEAL - Alexandra BEAUFORT - Mireille DEFAY - Odile DEFAY - Blandine DELEAU-FERRET - Françoise GUILLOT - Marie-Claire OMBRET - Betty PEYRET - Delphine ROUX-CHARRIER - Adrienne WIERZBA

Messieurs : Guy CHAPELLE – Henri GIBERT - René HABOUZIT – Pierre LARGIER – Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET - Marcel RIBES – Julien UGGERI - Jean-Christophe VERA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Guillaume LASHERME

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES (pouvoir à Lionel MALOSSE) - Sylvie BONNARDEL (pouvoir à Adrienne WIERZBA) - Patricia GIRE-JOUBERT (pouvoir à Betty PEYRET) – Béatrice VIDAL (pouvoir à Mireille DEFAY)

Messieurs : Claude BRUYERE (pouvoir à Delphine ROUX-CHARRIER) - Francis CARDOSO (pouvoir à Julien UGGERI) – Jérôme RIVAT (pouvoir Bernard NOUVET)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Christophe VERA

Objet :

**Fixation des tarifs de  
renouvellement des  
concessions du  
colombarium**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2009 relative aux tarifs des caveaux 3 places, 6 places et colombarium du nouveau cimetière,

CONSIDERANT qu'il y lieu de déterminer les tarifs de renouvellement des concessions du colombarium du nouveau cimetière,

Monsieur le Maire précise que les tarifs pour le renouvellement des concessions du colombarium du nouveau cimetière doivent être déterminés. Il est proposé de fixer, à compter du 3 février 2023, ces tarifs selon les modalités déjà appliquées pour les cessions à savoir :

<b>Tarif columbarium</b>	
<b>(16 cases de 3 places)</b>	
<b>Durée en années</b>	<b>Prix</b>
5 ans	300 €
10	500 €
15	650 €
20	800 €
25	900 €
30	1 000 €

Il est précisé que les montants sont encaissés par le CCAS.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les tarifs de renouvellement des concessions du columbarium du nouveau cimetière tels que présentés ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la présente.

AR - Prefecture

043-214301905-20230203-DCM008\_2023-DE  
Reçu le 16/02/2023

Fait à Saint-Germain-Laprade,

Le 15 février 2023

Le Maire  
Guy CHAPELLE



Le Secrétaire de séance  
Jean-Christophe VERA

*Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en l'architecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.*

**AR Prefecture**

043-214301905-20230203-DCM008\_2023-DE  
Reçu le 16/02/2023